

Plan de poursuite de formation.

Ton droit, noir sur blanc : si ton contrat d'apprentissage est rompu, tu peux poursuivre ta formation pendant **6 mois** sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle (art. L. 6222-18-2 du Code du travail), le temps de retrouver un employeur — avec l'appui de l'école : ateliers CV, simulations d'entretien, job datings, mise en relation avec les entreprises partenaires. Ce plan organise cette poursuite avec toi.

Apprenti·e (nom, prénom)

Formation et promotion

Date de la rupture

Date d'établissement du plan

Coordonnées de l'apprenti·e (téléphone, e-mail)

Raisons de la rupture (contexte, à l'initiative de qui)

PROJET : LA OU LES OPTIONS RETENUES

- ☐ Recherche d'un nouveau contrat d'alternance (même formation) ☐ Poursuite en formation initiale
☐ Modification du parcours (autre formation MSB)
☐ Accompagnement renforcé : ateliers CV · simulations d'entretien · job dating
☐ Assistance sociale ou psychologique

Plan d'action détaillé (qui fait quoi)

Points d'étape programmés (dates)

Référent·e MSB qui suit le plan (nom, contact)

Signature de l'apprenti·e · date

Signature MSB · date

Pendant la poursuite : statut de stagiaire de la formation professionnelle (protection sociale maintenue), accès à l'ensemble des dispositifs de recherche d'employeur de l'école. Le circuit complet de la rupture (médiation consulaire, préavis) est détaillé dans la Brochure rupture de contrat et sur mantes-school.com/reclamation.

MANTES SCHOOL OF BUSINESS

SAS au capital de 10 000 € · Siège : 20 rue du Vieux Pilori · Le Campus : 2 rue Armand Cassan — 78200 Mantes-la-Jolie · 948 211 560 R.C.S.

Versailles · NDA n° 11 78 87894 78

contact@mantes-school.com · 01 30 63 25 89 · mantes-school.com